NOTICE DE SECURITE
Etablissement Recevant du Public de 5ème catégorie – 2ème groupe

Préambule :

La notice de sécurité est fournie afin de permettre à la commission de sécurité de rendre un avis sur les conditions de respect des règles de sécurité au regard des contraintes techniques liées aux bâtiments.
Ce document a été élaboré afin de faciliter la constitution des dossiers de 5ème catégorie. Cette notice de sécurité n'a pas un caractère exhaustif, elle doit permettre d'apporter toutes les précisions nécessaires à la compréhension du projet.

Texte de référence :

- CCH : Code de la construction et de l'Habitat
- Livre 1 du règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié traitant des dispositions applicables à tous les ERP,
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié (article PE1 à PE35),
- Circulaire INT/E/90/00246 C du 15 novembre 1990 précisant certaines dispositions de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié.

Article R123-2 du CCH : Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement soit moyennement une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.

La présente notice de sécurité doit obligatoirement accompagner toute demande de création, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public.

Descriptif du Projet (art PE3)

☐ Construction neuve
☐ Extension
☐ Changement de destination des locaux
☐ Modification d'une construction existante
☐Autre

Désignation de l'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse :

Nature de l'activité :
Coordonnées propriétaire (direction) :

- Nom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Ville :

Coordonnées demandeur :

- Nom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Ville :

Déclaration d'effectif :

1. Public reçu simultanément :
2. Personnel :
3. Total cumulé (1+2) :

Classement :

- Type Catégorie :

Tiers à distance < 8m :

Construction

Nombre de niveaux : R , R- , R+ Superficie totale : m²

Gros œuvre (nature des matériaux et procédé) :

Façade :

Cloisonnement – murs – distribution (nature des matériaux+ classement réaction au feu) :

Toiture (type et procédé) :

- Aménagement intérieur (nature des matériaux + classement réaction au feu) :
-
 - Sol :
 - Mur :
 - Plafond :

- Isolement par rapport au tiers :

Accès des secours (distance de l'établissement par les voies carrossables à représenter sur le plan) :

Dégagements et issues (nombre et largeur) :

<u>Aménagement :</u>

Eléments de décoration :

Installations électriques et éclairages :

Eclairage de sécurité : ☐ Balisage
☐ Ambiance
Type :

Installation – Gaz :

Plafonds ou faux plafonds (matériaux et procédé)

<u>Désenfumage :</u>

☐ Naturel :

☐ Mécanique :

Chauffage :

Description :

☐ Ventilation
☐ Climatisation
☐ Autre
Combustible utilisé :

Moyens de secours :

☐ Alerte (téléphone urbain)

☐ Extincteurs :

☐ Robinets d'incendie armés (RIA) :

☐ Réseau d'extinction automatique :

☐ Autres :

☐ Porte CF :

☐ Système d'alarme : type :

☐ Détection incendie :

☐ Asservissement :

Locaux à risque particulier :

○ Cuisine → puissance totale des appareils :

○ Chaufferie → puissance chaudière :

○ Local réceptacle de vide ordure :

○ Archives ou Réserves :

○ Autres, précisez :

Observations :

Je soussigné auteur du présent descriptif de sécurité incendie, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles de sécurité applicable dans les établissements recevant du public.

A le

Signatures :

Le Maître d'Ouvrage : Le Maître d'œuvre :